

ABONNEMENT

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

Annances, la ligne.... 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR
En un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

POSTE
En un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne
A SAUMUR
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

SAUMUR, 7 JUILLET

La discussion sur la marine

La discussion à laquelle a donné lieu lundi, à la Chambre, la demande de crédits présentée par le ministre de la marine, a été pleine d'obscurités, certainement voulues, et qui ne sont rien moins que rassurantes. Quelque vif qu'ait été un moment le débat entre MM. Cavaignac et Clémenceau, il était manifeste que, de part et d'autre, on s'imposait une réserve relative comme si on avait le sentiment du danger d'une trop grande netteté.

On n'a pu toutefois se taire complètement. Le ministre de la marine a notamment été obligé de déclarer qu'il s'était « trouvé en présence d'un plan, derrière lequel il n'y avait pas les ressources d'exécution ». Que dire aussi de l'aveu du ministre que « quand on pénètre dans un magasin de l'approvisionnement général, il est impossible de savoir au juste qui en a la charge et la responsabilité ».

Voilà, en vérité, une administration bien organisée et un ministre qui ne paraît guère avoir le sentiment des responsabilités qui pèsent sur lui.

Il est vrai qu'au sujet de ces responsabilités M. Cavaignac a eu un mot qu'il faut retenir. « J'accepte, a-t-il dit, la responsabilité de mes actes, mais non celle des promesses qui ont été faites avant moi ». C'est un désaveu aussi net que possible de l'administration de ses prédécesseurs.

On comprend bien que M. Cavaignac se refuse à assumer des responsabilités trop lourdes, mais généralement on croyait jusqu'ici qu'il y avait des liens un peu plus étroits entre les hommes de même parti qui se succédaient au pouvoir. M. Cavaignac ne sera pas toujours ministre de la marine. Son successeur se dégagera avec la même désinvolture qu'il l'a fait lui-même. Ce n'est pas précisément une théorie de gouvernement.

Notre marine est-elle aujourd'hui pourvue de l'armement nécessaire? Après la discussion de lundi, il est au moins permis d'en douter. Ce n'est pas la faute de M. Cavaignac: soit! C'est du moins celle des ministres qui l'ont précédé et des majorités qui les ont soutenus, c'est à dire du parti républicain. Ce n'est pas nous qui le disons: ce sont les républicains eux-mêmes, et seulement ce sont les conservateurs aussi bien que les républicains, c'est-à-dire la France tout entière, qui subirait, le cas échéant, les terribles conséquences du désordre et du chaos de l'administration républicaine.

M. F. Magnard donne son opinion à ce sujet dans le Figaro:

« La discussion qui s'est élevée, dit-il, à propos du budget de la marine et des crédits que sollicitait le ministre à ses côtés mélancoliques. Personne ne conteste les nécessités de la défense nationale, mais il est clair que le budget de la France comme celui d'ailleurs de toutes les puissances européennes a, du côté de la guerre et de la marine, une fissure un peu effrayante pour les esprits réfléchis.

« Dépense nécessaire, c'est entendu, mais d'autant plus écrasante que rien n'en fait prévoir la diminution, au contraire. Les progrès de la science sont inquiétants à ce point de vue: nous avons employé des sommes immenses à transformer l'armement de nos soldats. Qui nous dit que demain, hors de nos frontières ou chez nous-mêmes, un armurier ou un chimiste ne découvrira pas un fusil nouveau, une poudre inédite qui nous forceront à de nouvelles transformations? Il en va de même pour l'artillerie qu'on ne peut perfectionner qu'à coup de millions.

« Et l'ironie du sort fait à l'Europe veut que tous ces millions soient dépensés en vue d'une guerre qui éclatera sans doute un jour, mais que personne ne désire, sauf peut-être M. Crispi et le roi d'Italie, si visiblement, si brutalement ennemi de la France.

« Nous parlions l'autre jour de l'absurdité du duel: elle est évidente, mais combien raisonnable auprès de cet état de paix armée qui épuise l'Europe! Et le pis, c'est qu'il n'y a point de remède à cela, pas même une guerre, qui ne dénouera rien et qui, selon toutes probabilités, n'aura pas de résultats assez foudroyants pour amener le désarmement universel, pour forcer le vaincu à une résignation définitive. D'un côté ou de l'autre, l'espoir d'une revanche plus ou moins lointaine subsistera.

« C'est l'honneur et la vie des nations, ce sentiment-là, tout antiphilosophique qu'il puisse paraître.

« Travaille donc, Jacques Bonhomme, pour payer les coûteuses famées et l'airain dont la voix accompagnera un jour le dernier râle de tes fils! travaille et ne dis rien. Tu as du moins cette consolation de savoir que si tes dépenses semblent vaines, les mains qui font circuler ton argent sont animées des meilleures intentions. »

On a distribué hier à la Chambre un important amendement signé de MM. Emile Cornudet et cent cinquante de ses collègues, tant de gauche que de droite, modifiant la loi des finances présentée par le ministre des finances.

Cette disposition additionnelle supprime la contribution des portes et fenêtres et la remplace par une taxe représentative calculée à raison de 2.40 0/0 du revenu net imposable de la propriété foncière bâtie.

Les centimes additionnels à la contribution des portes et fenêtres sont supprimés et reportés sur cette taxe représentative.

Seront exempts de la taxe représentative les hangars, chantiers, fours à chaux, tuileries et les maisons d'une valeur locative de 30 fr. et au-dessous. Malgré l'opposition du gouvernement et de la commission du budget, que cet amendement rencontre, on se demandait s'il ne réunirait point une forte majorité dans la Chambre des députés.

UN AMI DE LA FRANCE

Le *Mémorial diplomatique* donne des détails intéressants sur le nouveau ministre de la guerre suédois, M. Axel-Emile Rappe:

« En 1869, M. Rappe, qui était lieutenant, reçut de son gouvernement mission d'étudier

l'organisation de l'armée française. Au mois de mai 1870, il fut autorisé par le gouvernement impérial à entrer au service de la France et attaché à la personne du général Bataille, chef du 2^e corps d'armée, en qualité d'aide-de-camp.

« Lorsqu'éclata la guerre contre l'Allemagne, le lieutenant Rappe continua à servir sous le drapeau français. Il prit part à plusieurs combats et, blessé à celui de Mars-la-Tour, fut décoré de la Légion d'honneur sur le champ de bataille.

« Enfermé avec l'armée de Bazaine à Metz, M. Rappe réussit à quitter la place en se déguisant en paysan allemand. Méfiants, les Prussiens arrêtaient ce faux villageois; mais M. Rappe, avec sa tête blonde et sa connaissance parfaite de la langue allemande, sut détourner leurs soupçons; si bien que lorsqu'il voulut, peu de temps après, rejoindre les lignes françaises, une patrouille alors l'arrêta comme espion allemand; il fallut même à l'héroïque fugitif beaucoup d'habileté pour persuader au chef de cette petite troupe qu'il se trouvait bien en présence d'un officier français.

« M. Rappe continua la campagne sous les ordres du général Faidherbe, et après la signature du traité de paix, on le retrouve attaché à l'état-major de l'armée de Versailles.

« Ce ne fut qu'en 1872 que M. Rappe rentra en Suède. »

Tirages Financiers

Obligations foncières 1877

Le numéro 73,765 gagne 100,000 francs.
Le numéro 218,853 gagne 50,000 francs.
Les numéros 500,925—33,761 gagnent chacun 10,000 francs.

Obligations foncières 1879

Les numéros 1,296,373—1,186,343 gagnent chacun 100,000 francs.
Le numéro 499,446 gagne 25,000 francs.
Les numéros 1,360,583 — 282,625 gagnent chacun 10,000 francs.

Obligations foncières 1885

Le numéro 110,362 gagne 100,000 francs.
Le numéro 617,088 gagne 25,000 francs.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 6 juillet 1892.

L'essor des rentes française est comprimé par la faiblesse des fonds étrangers. Les règlements des différences ont rendu nécessaires des réalisations de titres, en sorte que peu de valeurs ont regagné quelque chose sur leur coupon dont le détachement a eu lieu aujourd'hui.

Le 3 0/0 ancien reste à 98.57; le nouveau à 99.80 et le 4 1/2 à 106.20.

La Rente Italienne est en bonne tendance à 90.22, cours qui représente celui de 92.40 avec le coupon de 2.17. L'Extérieure cote 63 5/8, et le Portugais, sur lequel il n'est rien détaché, est offert à 23 3/16. Le Rouble est sans changement; le nouveau Russe ex-coupon cote 76.80 et l'Orient 65.45.

L'action de la Banque de France s'inscrit à 4,260 à terme, son cours de la veille. La discussion sur le privilège continue. M. Rouvier intervient dans cette discussion.

Le Crédit Foncier à 1,096 ressort en tenant compte du coupon de 30 fr. détaché aujourd'hui à 1,126.

La Banque de Paris cote 635.

La Société Générale s'inscrit sans changement à 465.

Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 783 fr. Les Chemins Economiques cotent 420.50.

Informations financières. — L'exposé concernant les Parts Fulminite vient d'être publié par la Société des Explosifs Industriels, boulevard Haussmann, à Paris. Il contient des données très intéressantes sur le développement et l'avenir de l'entreprise. Ce titre est activement échangé en bourse à 44 et 45 fr., cours qu'il ne tardera sans doute pas à dépasser.

NOUVELLES MILITAIRES

CHANGEMENTS DE GARNISON

Voici l'ensemble des changements de garnison qui auront lieu après les manœuvres d'automne:

Viendront à Paris:

Le 5^e de ligne, de Caen; les 21^e et 28^e, de Rouen; le 104^e, de Laval; le 102^e, de Mayenne; le 103^e, de Mamers; le 104^e, du Mans, et le 149^e, du Havre.

Quitteront Paris:

Le 36^e, qui ira à Caen; les 39^e et 74^e, à Rouen; le 115^e, à Mamers; le 117^e, au Mans; le 124^e, à Laval; le 129^e, au Havre, et le 130^e, à Mayenne.

Le 1^{er} cuirassiers ira d'Angers à Versailles; le 2^e, de Niort à Paris; le 3^e, de Versailles à Tours, et le 6^e, de Paris à Tours.

Le 25^e dragons ira de Tours à Angers.

Le 7^e hussards ira de Tours à Niort.

Le 3^e bataillon de chasseurs à pied ira de Besançon à Saint-Dié; le 5^e bataillon, de Dijon à Remiremont, et le 49^e bataillon, de Troyes à Bussang.

LES MANŒUVRES DE CETTE ANNÉE

Bien que les manœuvres de cette année soient moins importantes que l'an dernier, elles n'en présenteront pas moins un grand intérêt.

Les troupes de réserve y prendront part pour la première fois, notamment dans les 6^e, 9^e et 12^e corps d'armée.

Dans d'autres corps d'armée, notamment dans les 3^e et dans le 16^e, Rouen et Montpellier, il n'y aura pas de programme arrêté. Les divisions opposées seront concentrées en des points déterminés, et les généraux qui les commandent devront opérer à peu près dans les mêmes conditions qu'en présence de l'ennemi.

LES SOLDATS ORDONNANCES

Le ministre de la guerre vient de signer une instruction relative à la désignation et à l'instruction des soldats ordonnances pour les officiers montés de l'infanterie.

Les hommes reconnus aptes à cette fonction seront choisis, chaque année, à raison de vingt par régiment et huit par bataillon de chasseurs, parmi ceux de la plus jeune classe ayant au moins quatre mois et demi de service effectif.

La durée de leur stage sera de six semaines, et ils seront instruits de préférence dans les régiments de cavalerie où il apprendront à soigner, à panser les chevaux, et à parer aux premières suites d'un accident en attendant l'arrivée d'un vétérinaire. Leur éducation équestre sera ensuite perfectionnée pour d'autres services.

UN PARI

M. le lieutenant Futin, du 40^e régiment de dragons, vient d'accomplir un véritable tour de force pédestre.

Il avait parié d'effectuer en vingt-quatre heures le trajet de Montauban à Toulouse et *vice versa*.

Etant donné le point de départ et celui d'arrivée fixés par les parieurs, la distance totale à parcourir était de 408 kilomètres.

M. Futin, parti de Montauban samedi, à 8 h. 30 du soir, était de retour au point initial le lendemain dimanche à 7 h. 30. Il n'a donc mis que vingt-trois heures pour dévorer ces 408 kilomètres, ce qui peut être considéré à bon droit comme un tour de force d'autant plus extraordinaire que cet officier ne s'était préparé à cette marche forcée par aucun entraînement préalable et que le lundi, à la diane, il était à cheval et reprenait son service aussi frais et dispos que s'il avait effectué son voyage en chemin de fer.

Aussi ses camarades l'ont-ils chaudement félicité de donner semblable témoignage d'énergie et de vigueur.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

LES TRAMWAYS DE SAUMUR

Nous sommes en mesure de préciser d'avantage sur cette grosse question des tramways de Saumur.

Le pourvoi formé par MM. Montprofit et Marchand contre la décision administrative qui a prononcé leur déchéance, viendra vendredi prochain en séance publique au Conseil d'Etat.

L'arrêt sera rendu le 13 juillet.

Espérons que le scandale de cette entreprise va cesser. Qui indemniser les nombreuses victimes de cette voie ferrée, construite contre toutes les lois et en dehors de toutes les règles ?

LE 135^e DE LIGNE A SAUMUR

La musique du 135^e s'est fait entendre hier soir, de cinq à six heures, dans le Square du théâtre. Les auditeurs, peu nombreux au commencement, sont arrivés bientôt en grand nombre.

L'ouverture de *Poète et Paysan* et une fantaisie de *Faust* ont été particulièrement goûtés.

Nous remercions M. Rouveiolis et ses aimables artistes des agréables moments qu'il nous ont fait passer.

Le régiment est parti ce matin à 4 h. 1/2 pour les Rosiers.

REPRÉSENTATION CONTREMANDÉE

La représentation d'hier soir n'a pas eu lieu, non pour cause d'indisposition de M. Hertz.

30 Feuilleton de l'Écho Saumurois

La Folle de la Grand'Lande

PAR OCTAVE FÉRÉ.

X

LES DEUX GARDE-MALADES

Ce fut encore une de ces rencontres terribles, gigantesques, où quelques milliers d'hommes déployaient plus d'audace et de vaillance que n'en a souvent exigé la conquête d'un royaume. Rencontres funestes aussi, où le sang français coulait seul, où la valeur française, aux prises avec elle-même, portait à la patrie des coups d'autant plus cruels que les actes d'héroïsme étaient plus éclatants et plus nombreux ; car, de quel côté qu'ils tombassent, les morts étaient ses fils et ses champions naturels.

L'engagement eut lieu dans les plaines de Lande, puisque c'était vers cette ville que se portait la convoitise des Vendéens, qui tenaient à l'enlever aux républicains. Mais ces derniers, instruits par l'expérience, n'avaient pas attendu l'attaque dans leurs retranchements ; par une manœuvre qui les sauva, ils avaient pris les devants et offert la bataille à une lieue au-delà,

comme le disait la bande mise à sept heures, mais bien parce que M^{me} Favart a trouvé que le chiffre de location n'était pas assez élevé ; il se montait cependant à près de 300 fr.

Il est fâcheux que M^{me} Favart n'ait pas persisté : elle n'eût pas manqué sa recette à Saumur, la généralité des spectateurs ne prenant presque jamais de place en location.

Le colonel du 135^e, de passage à Saumur, avait gracieusement avancé l'heure du concert habituel — qui ne devait avoir lieu que de 8 à 9 heures — pour ne pas nuire à la représentation !

Du reste, nous voyions encore, à 9 h. 1/2, des officiers qui venaient se « casser le nez » aux portes du théâtre. C'est fort désagréable, et l'administration devrait bien à l'avenir faire respecter le règlement.

LA FOIRE D'ÉTÉ

Enfin, sur la demande de trois ou quatre marchands forains, on a monté quelques baraques de la foire !

Déjà certains habitants de Saumur étaient heureux de cette mesure de suppression de la foire d'été ; d'autres, au contraire, voyaient à regret le quai de Limoges rester nu.

L'administration a pris un moyen terme en ne permettant qu'une demi-foire reculée d'un demi-mois.

TRANSPORT DES FACTURES PAR LA POSTE

Une innovation que le commerce et l'industrie réclamaient depuis longtemps est enfin à la veille d'être réalisée.

Un projet de loi va être déposé prochainement sur le bureau de la Chambre, autorisant le transport par la poste, à un centime, des factures, comptes, etc., portant écrites à la main toutes les indications nécessaires de prix, de date et d'encaissement, etc., etc.

On sait que les documents de cette nature sont aujourd'hui taxés comme lettre.

Le même projet de loi abaissera également à un centime les droits de poste des imprimés sous enveloppe de tout genre, taxés actuellement à 5 centimes.

VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Samedi prochain 9 juillet, à 4 h. 1/2, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de vingt-sept chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

COURSE A PIED

Un match curieux s'était engagé entre deux vieillards. Il s'agissait d'une course à pied de 6 kilomètres, de Saumur à la Ronde. Le départ a eu lieu dimanche matin, à six heures vingt, devant une foule assez nombreuse. M. Perrin, qui est âgé de soixante-six ans, ayant pour entraîneur M. Fuseiller, a effectué la

course en 50 minutes, et M. Bandouin, âgé de soixante-dix ans, entraîné par M. A. Terrien, a exécuté le parcours en 59 minutes. On a fait une chaleureuse ovation au vainqueur.

Décidément, tout le monde en veut !

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 5 juillet.—Emilie-Maria Gourdon, rue de Lorraine.

LA COURSE PARIS-NANTES-PARIS

M. Allard est arrivé premier à Paris hier matin à 2 heures 20.

M. Meyer est arrivé deuxième à 4 heures 12.

Suivaient à Trouville MM. Robin, Leralu et Picot.

Le vainqueur, M. Allard, appartient au Vélo-Club d'Arles, et a obtenu de grands succès dans des courses régionales. Il avait pris part aux grandes courses de fond de Paris-Bordeaux et de Paris-Brest, mais n'avait pas réussi à s'y classer en bon rang. Il monte, dit-on, une machine Peugeot.

A son arrivée, M. Allard saute légèrement à terre ; il ne paraît pas trop fatigué et presse la main de ses amis, venus à sa rencontre pour l'acclamer et le féliciter.

On l'entraîne dans un café, où il prend quelques aliments réconfortants, tout en répondant aux questions qui lui sont posées.

Enfin, il regagne son domicile pour goûter un repos bien mérité.

VARRAINS-CHACÉ. — Le 14 juillet. — Nous extrayons le passage suivant d'une note adressée au *Petit Courrier* d'Angers :

« Chacé et Varrains, les deux communes sœurs, vont donner, cette année, un éclat particulier à la Fête du 14 Juillet. Chacé inaugure un buste de la République pour orner la salle de la mairie, et offrira, à cette occasion, un grand banquet à notre nouveau sous-préfet de Saumur. Le Conseil municipal de Varrains, sur la proposition de l'un de ses membres, M. Fahien Cesbron, avocat, a décidé, dans sa dernière séance, d'aller, soit à la gare soit à la limite de la commune, saluer en corps, musique en tête, le sympathique représentant du gouvernement. Nous espérons que M. le Sous-Préfet ne refusera pas de venir au milieu de nos populations si intelligentes et si libérales. »

OBSÈQUES DE M. LE GÉNÉRAL DE PLACE

Les obsèques de M. le général de Place, général de brigade en retraite, grand officier de la Légion d'honneur, ont eu lieu mardi, à neuf heures, en l'église Saint-Joseph d'Angers.

Le deuil était conduit par M. René de Place, lieutenant au 12^e régiment de cuirassiers, fils

du général ; M. Banéat, son gendre, et M. de Place, capitaine au 1^{er} cuirassiers, son neveu.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Mourlan, général de brigade ; Belbèze, colonel du 4^e cuirassiers ; Faligan, ancien magistrat ; de Tarlé, conseiller municipal d'Angers.

Les honneurs militaires ont été rendus à la levée du corps par le tiers de la garnison, ainsi qu'il est prescrit dans les règlements militaires. Les troupes étaient commandées par M. de Cléric, lieutenant-colonel du 1^{er} régiment de cuirassiers. Elles formaient une longue file le long du faubourg Bressigny et de la rue de la Madeleine, jusqu'au-delà de la maison mortuaire, les cuirassiers à droite, puis les pontonniers et enfin une compagnie du 135^e de ligne.

Assises de Maine-et-Loire

Voici la liste du jury appelé à siéger aux assises de Maine-et-Loire, qui s'ouvrira à Angers le 1^{er} août prochain, sous la présidence de M. Gallot, conseiller à la Cour :

MM.

Louis-Frédéric Gêvère, propriétaire, à Chemiré-sur-Sarthe.

Charles Gagneux, propriétaire, à Distré.

Pierre-Gaston-Marie Ayrault de Saint-Héris, maire, à Andigné.

Jean-François Belliard, rentier, à Savennières.

Emile Segris, filateur, à Angers, rue de la Madeleine.

Louis-Marie André, sculpteur, à Angers, quai des Carmes.

Louis-Jean-René-Désiré Granger, propriétaire, à Nyoiseau.

Charles Bricard, propriétaire, à Angers, rue Saint-Jacques.

André-Constant Duranceau, pharmacien, à Angers, rue Saint-Laud.

Paul-Alphonse Lorin, marchand d'engrais, à Angers, boulevard de Nantes.

Michel-Mathurin Pionneau, cultivateur, à la Jumellière.

Lucien-Alcide Baly, négociant, à Angers, rue Saint-Etienne.

Honoré-Baptiste Neveu, architecte, à Melay.

Paul-Eustache-Anatole Périn, propriétaire, au Mesnil.

Alphonse-Urbain Simier, rentier et adjoint, à la Jaille-Yvon.

Jean Gaignard, propriétaire, à Briollay.

Anthime Fillion, propriétaire, aux Rairies.

Théophile-Léandre Vauvert, propriétaire, à Soulanger.

Théodore Lepert, notaire, à Baugé.

Eugène Mefray, propriétaire, à Blou.

Jean-Baptiste-Joseph Pierre, dit Providence, directeur d'imprimerie, à Angers, rue Chèvre.

Jules-Auguste Chignard, forgeron, à Parçay.

jeune gars, vêtu d'une blouse grise, la paumetière en sautoir, la cocarde blanche à son feutre, se plaça au-devant du coup, et étendant la main :

— C'est mon prisonnier ! s'écria-t-il.

— Elle ! c'est elle ! murmura le blessé.

Et cette émotion épuisant le reste de ses forces, il perdit connaissance.

Lorsqu'il rouvrit les yeux, un vent frais lui soufflait au visage. Il se trouvait étendu dans la forêt, au pied d'un arbre, la tête soutenue par un sac militaire. On lui avait enlevé son habit, qu'on avait replacé ensuite sur ses jambes en façon de couverture.

Il essaya de se soulever, mais une douleur aiguë à l'avant-bras gauche lui arracha une plainte. Il sentit en même temps une autre douleur au front ; mais à ces deux endroits, on lui avait appliqué des compresses et des bandages.

A la clarté d'une chandelle de résine, assujettie au bout d'un piquet planté en terre, il reconnut qu'il se trouvait dans la forêt, et des ombres vagues qui apparaissaient çà et là, à travers les branches, lui firent comprendre que les chouans campaient autour de lui.

Ses gémissements avaient été entendus ; une

François Juteau, propriétaire, à Chaudes-Bois.
 Etienne Robineau, propriétaire, à Saint-Martin-de-la-Place.
 Théodore Bouyer, menuisier, à Saint-André-de-la-Marethe.
 Edouard Prod'homme, propriétaire et marchand de chevaux, à Daumeray.
 Jean Bougouin, propriétaire, à Saint-Cyr-en-Bourg.
 Paul Chalet, propriétaire, à Saint-Hilaire-du-Bois.
 Pierre-Honoré Citoleux, négociant, à Savenières.
 Justin-Jean-Jacques Chasle, notaire, à Angers, rue Saint-Blaise.
 Louis-Joseph Androuin, propriétaire et négociant, à Saint-Georges-sur-Loire.
 Pierre Chiron, expert, à Saint-Philbert-en-Mauges.
 Jacques-Eugène Guyard, propriétaire, à Champigné.
 François-Louis Rideau, propriétaire, à Mûrs.
 Louis-François Audureau, adjoint, à Saint-Macaire.
 Louis Bernard, propriétaire, à Ecuillé.

JURÉS SUPPLÉANTS
 Lucien Usureau, marchand de fer, à Angers, rue Thiers.
 Amédée-Henri Fourré, négociant, à Angers, quai Gambetta.
 Jean Leroux, négociant, à Angers, rue Poquet-de-Livonnière.
 Victor-Gustave Destriché, horticulteur, à Angers, route des Ponts-de-Cé.

CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES
 Canton de Montreuil-Bellay
 Aspirants, 47; admis, 35.
 Pierre Cesbron, Gustave Reffaveille, Joseph Dodement, Louis Marchand, Georges Schretentaler, Louis Thoreau, Charles Lamprière, Edouard Charton, Auguste Dujardin, J.-B. Fontaine, Henri Hénault, Edouard Martineau, Léon Ripoché, Louis Bossard, Edouard Retailleau, Gustave Dureau, Paul Neveu, Louis Chamier, Edmond Duval, Georges Grenet, Fernand Letheuil, Vilfrid Leveau, Daniel Milteau, Antoine Mureau, Charles Roger, Louis Gauthier, Eugène Guiberteau, Albert Héraul, Henri Jousselin, Raymond Pléau, Emile Hudon, Jules Charrier, Eugène Fougeron, Amand Poupil, Charles Rousseau.
 Aspirantes, 15; admises, 8.
 Joséphine Pasnault, Adrienne Grondeau, Marie Rebeillou, Yvonne Roger, Henriette Rousseau, Louise Gourin, Angèle Godicheau, Lucie Piau.

LE PRIX DE LA VIANDE
 Samedi dernier, à la séance du Conseil municipal de Poitiers, M. Doucet s'est fait l'écho

des justes plaintes des habitants qui réclament la diminution du prix de la viande.
 Chacun sait, en effet, que par suite de la sécheresse qui a compromis absolument la récolte des foins, les fermiers ont jeté sur les foires et marchés quantité de bestiaux, ce qui a entraîné une diminution notable du prix de la vente sur pied.
 M. le maire a répondu que l'administration municipale s'était déjà occupée de la question soulevée par M. Doucet, et qu'elle ferait publier toutes les semaines une mercuriale très détaillée qui permettrait d'établir une comparaison entre le prix d'achat des animaux et le prix de vente de la viande.
 Si, comme le craint M. Chevalier, la publication de cette mercuriale ne suffit pas, l'administration prendra des mesures plus sévères pour faire cesser un état de choses que M. Doucet a eu l'heureuse idée de signaler.

TOURS. — Au concours musical. — Un journal dit que les chemins de fer d'Orléans et de l'Etat ont amené dimanche 25,000 étrangers en chiffres ronds à Tours.
 Si l'on ajoute à ce contingent respectable, nos compatriotes de la banlieue venus en voiture ou à pied, les orphéonistes, etc., on peut évaluer hardiment à 40,000 l'augmentation de la population tourangelle pendant ces deux journées de fêtes.

LE PROCÈS WILSON
 L'audience commencera samedi à 9 heures du matin.

Voici les principaux faits relevés par l'instruction dans l'affaire Wilson :
 A Loches, paiement d'un grand nombre de porteurs de bulletins, et, le soir du 4er mai, fête et dîner offerts, dans le château de Montain, à 300 électeurs environ. De plus, on allait prendre de sa part les électeurs dans des voitures, et on les conduisait au scrutin en leur enjoignant de voter pour la liste de M. Wilson.
 M. Wilson a, de plus, essayé de faire échouer, à Montrésor, où il devait se présenter pour le Conseil général, la candidature du maire sortant, M. Bouillet, en donnant de l'argent à des conseillers municipaux.
 A Villeloin-Coulangier, tentative d'achat de l'électeur Baillot pour empêcher M. Mondain d'être élu.
 Il a payé, à Saint-Hippolyte, un nommé Auger, afin d'empêcher l'élection d'un autre adversaire.
 Enfin, il a promis de l'argent à l'ancien maire de Villedomain pour qu'il voulût bien patronner une liste de candidats amis de M. Wilson.
 On télégraphie de Tours, 6 juillet :
 « L'acte d'accusation contre Wilson est re-

lativement court. Le parquet a retenu huit chefs d'accusation, dont trois à Loches, deux à Montrésor, etc. »
 Le *Journal d'Indre-et-Loire*, revenant sur la question des dossiers Wilson, qu'on avait dit avoir été brûlés, affirme « qu'il n'en est rien, et qu'au cours même du procès de Loches, certains témoins à charge s'apercevront vraisemblablement de leur existence. »

UN OURS ÉCHAPPÉ
 A Saint-Martin-l'Ars, arrondissement de Civray (Vienne), Mme veuve Condol, propriétaire et directrice d'une ménagerie ambulante, stationnait sur la place à l'effet de faire réparer son matériel. Un ours, très docile, paraît-il, avait été extrait de sa cage et attaché à l'une des roues de la voiture. L'animal ayant réussi à ronger le lien qui le retenait, se trouva libre et partit en promenade, mais plusieurs personnes se mirent à sa poursuite avec des fourches et des bâtons. Effrayé, l'ours s'enfuit, traversa plusieurs fois le Clain, franchit plusieurs fois également les barrières du chemin de fer et finalement revint vers le bourg, où il se réfugia dans le jardin du Château.
 Son dompteur voulut le saisir dans cet endroit, mais l'ours, affolé, s'élança sur lui, le mordit cruellement au bras, le renversa à terre et reprit sa course. Il rencontra M. Dudognon, du village de Fontpist, commune de Payroux, qui voulut l'arrêter : l'ours lui posa ses deux pattes de devant sur la poitrine. Dudognon le repoussa avec sa fourche. Il le mordit à la cuisse droite. Repoussé de nouveau, il le mordit encore à l'avant-bras gauche et au moment où il cherchait à étrangler le pauvre Dudognon, son camarade Dorlac arriva à temps pour enfoncer sa fourche dans la gueule de l'ours qui fut repoussé dans le fossé. A cet instant, M. Degorge, propriétaire, tua la terrible bête à coups de fusil.
 M. le docteur Houpert, d'Usson, ne peut se prononcer sur la gravité des blessures reçues par Dudognon, et la propriétaire de la ménagerie à laquelle on ne saurait reprocher d'être la cause de ce malheureux accident, s'est engagée à couvrir les frais que nécessiterait l'état du blessé et à indemniser même.
 Il semble que si l'ours n'avait pas été poursuivi et excité, la ménagerie Coudol le compterait encore parmi ses hôtes et Dudognon aurait encore sa chair intacte.

FAITS DIVERS
ACCIDENT SUR UN GLACIER
 On écrit de Chambéry, 5 juillet :
 « Un terrible accident est arrivé hier soir, vers sept heures, pendant une excursion que faisait une compagnie du 43^e bataillon de

chasseurs alpins au glacier de la Casse, près de Pralognan.
 » Un officier, M. Porcher, et un adjudant, M. Rosier, ont été tués.
 » M. Messimy, officier, et deux chasseurs ont été blessés.
 « La nouvelle de cet affreux malheur a produit la plus douloureuse impression à Chambéry. »

DEUX NOYÉS
 On écrit de Nancy, 5 juillet :
 « M. Lhotte, âgé de quarante-sept ans, et son fils, âgé de dix-huit ans, tous deux imprimeurs à Nancy, se baignaient hier à Pierre-la-Treiche lorsque le fils Lhotte disparut dans l'eau.
 » Son père s'élança à son secours, mais le jeune homme le saisit et paralyssa ses mouvements.
 » Après d'actives recherches on ne put retirer que deux cadavres. »

LE NOUVEAU PORTE-BONHEUR
 Sait-on quel est le nouveau porte-veine ? C'est le petit os qui se trouve à l'extrémité de la poitrine du poulet.
 Il a un peu la forme d'un éperon et se détache souvent, entraîné par l'aile, au découpage. Nos belles féticheuses le portent en broche... mais, bien entendu, copié en joaillerie. — le plus ordinairement en diamants.
 M. Ricard donne un bal.
 UN INVITÉ. — Monsieur le ministre, permettez-moi de vous présenter ma sœur.
 LE MINISTRE — Une Sœur !... Qu'on lui applique les lois existantes !...

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
 AGENCE DE SAUMUR
 19, Rue du Marché-Noir,
 Reçoit, dès maintenant, sans frais, les souscriptions et conversions des obligations *Lits militaires* et de l'*Emprunt Tunisien*.

ÉPICERIE CENTRALE
 28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.
P. ANDRIEU
 EAU DE VIE BLANCHE
 Pour Fruits
 Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.
 Marmande 42 degrés... 4.50 le litre
 Montpellier 45 — ... 1.75 —
 Armagnac 50 — ... 2.00 —
 Verre compris.
Par quantité de 6 litres :
 Bonification de 10 c. par litre.

des ombres suspendit sa marche, prêta l'oreille et s'approcha.
 Sous le sarrau gris qui l'enveloppait entièrement, ce personnage avait une démarche qui différait de celle des paysans.
 — Vous souffrez, capitaine ? demanda-t-il. Son accent n'était pas non plus celui d'un rude habitant de la campagne.
 Il prit à sa main la lumière, et se pencha vers le blessé pour s'assurer de l'état des appareils.
 — Ne vous tourmentez pas, tout va bien, et j'ai déjà répondu de vous.
 — Répondu de moi ?... mais à qui donc ?...
 — A qui ?... à la personne, à l'ange qui vous a sauvé.
 — Mademoiselle du Versant ?... dit le blessé auquel la mémoire revenait peu à peu.
 — Elle-même... Ah ! vous avez été bien heureux de lui rendre vous-même service...
 — Elle était là dans cette mêlée ?... Elle, une jeune fille !...
 — Eh ! répartit en souriant son visiteur, j'y suis bien, moi, un prêtre !...
 — Un prêtre ?
 — Ce mot-là vous fait-il peur ?
 — Oh ! non, depuis que M^{lle} Louise m'a

parlé de ses croyances.
 — Vous voyez donc que nous sommes bons encore à quelque chose, ne fût-ce qu'à soigner les malades.
 Ici, il fut interrompu par un paysan qui arrivait tout essoufflé.
 — Monsieur le curé ! Monsieur le curé ! venez vite ! voilà un de nos gars qui va passer, et qui vous demande.
 — Il faut que je vous quitte, dit le pasteur à Hector, avec son même accent de simplicité et de cordiale bonhomie, mais je reviens bientôt...
 — Oh ! oui, bientôt, n'est-ce pas ?
 Le prêtre et le paysan disparurent dans les profondeurs des sapins. Quant au capitaine, il attendait avec impatience que le premier revint, car l'idée seule qu'il veillait sur lui au nom de M^{lle} du Versant lui inspirait une sympathie qui tenait de la vénération.
 — Qu'est-ce que cela signifie ? gronda-t-il : la fièvre maintenant ?... Je vous avais trouvé calme tout à l'heure ! Vous ne voulez donc pas vous reposer, dormir ?
 — C'est impossible, monsieur.
 — Il le faut pourtant... Et d'abord si c'est une lumière qui vous tient éveillé, je la supprime.

Ce disant, il souffla la résine.
 — De grâce, monsieur, fit le jeune homme, apprenez-moi ce qui s'est passé, ce qu'est devenue Mlle du Versant...
 — Elle vous a protégé, comme vous voyez, et confié à moi ; pour ce qui est de l'issue de la bataille, chacun croit avoir eu le dessus ; la vérité est que l'on s'est replié de part et d'autre, à la nuit, l'ennemi vers le Lude, et nos paysans dans la forêt. Hélas ! ajouta-t-il avec un soupir, Dieu pardonne à ceux qui font verser le sang. Personne n'a avancé ses affaires aujourd'hui, et bien des âmes auront à régler leur compte pour l'éternité !
 — Mais M. du Versant ? demanda Hector, qui n'osait plus prononcer le nom de Louise, de crainte de paraître indiscret par tant d'insistance.
 — M. du Versant et sa fille sont là probablement dans quelque village voisin du bois où se tient le conseil. Mais c'est trop de paroles... Quoiqu'il survienne, à la première lueur du crépuscule, je vous fais transporter sur un brancard, dans l'habitation la plus favorable pour les soins qu'il vous faut... D'ici là dormez, je le veux... au nom de Mlle Louise !

— Je vais tâcher d'obéir... Merci à elle et à vous...
 — Bonsoir, mon enfant, dit paternellement le pasteur ; je vais prier pour vous, car je ne suis pas seulement le médecin du corps, mais aussi celui de l'âme.
 (A suivre.)

BOURSE DE PARIS
 Du 6 Juillet 1892

3 0/0	98 40
3 0/0 nouveau	99 50
3 0/0 amortissable	98 80
4 1/2	106 »»

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.
 PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication, en l'étude du notaire. Le SAMEDI 9 JUILLET 1892, à midi. UN BEAU JARDIN

Situé à Saumur, quartier de Nantilly, impasse du Mouton, avec bâtiment et douve, d'une superficie de 9 ares 23 centiares.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GAUTIER, notaire.



LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPÈLINA SAINT-JOSEPH.

A CÉDER

Imprimerie typographique, située dans un chef-lieu de département du centre.

Très bonne maison. Matériel important.

Propriété de plusieurs journaux.

Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales C. T. R.

ON DEMANDE 30, quai de Limoges, un très bon valet de chambre muni de très bonnes références.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Capisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 33.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre: 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50. Citronnade rafraîchissante et très hygiénique: le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr. Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75. Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix: Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT (1^{er} Juillet 1892)

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

Table of train schedules for Paris - Saumur - Bordeaux line, showing departure and arrival times for various stations like Paris, Chartres, Saumur, and Bordeaux.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

Table of train schedules for Bordeaux - Saumur - Paris line, showing departure and arrival times for various stations like Bordeaux, Saumur, and Paris.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

Table of train schedules for Saumur - Port-Boulet - Chinon line, showing departure and arrival times for Saumur, Port-Boulet, and Chinon.

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

Table of train schedules for Poitiers - Montreuil - Doué - Angers line, showing departure and arrival times for Poitiers, Montreuil, Doué, and Angers.

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

Table of train schedules for Angers - Doué - Montreuil - Poitiers line, showing departure and arrival times for Angers, Doué, Montreuil, and Poitiers.

SAUMUR — BOURGUEIL

Table of train schedules for Saumur - Bourgueil line, showing departure and arrival times for Saumur and Bourgueil.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table of train schedules for Nantes - Angers - Saumur - Tours - Paris line, showing departure and arrival times for various stations.

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

Table of train schedules for Paris - Tours - Saumur - Angers - Nantes line, showing departure and arrival times for various stations.

SAUMUR — LA FLÈCHE

Table of train schedules for Saumur - La Flèche line, showing departure and arrival times for Saumur and La Flèche.

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,